



La CELR a 20 ans !*

Comment des décisions internationales, des évolutions technologiques et des enjeux de pouvoir ont réussi à transformer profondément un réseau bancaire, celui des Caisses d'Épargne.

Lors de l'été 1990, le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations lance l'idée de regrouper les Caisses d'Épargne. Parmi les tâches indispensables à la mise en œuvre de ce projet, un contrat social unique doit s'appliquer au personnel issu des différentes caisses de la région LR.

Le 15 janvier 1991, les représentants des salariés des Caisses d'Épargne situées en Languedoc Roussillon sont invités par M Marchand, maire de Sète et Président du COS à cette réunion, prologue à la création de cet indispensable volet social.

Hasard du calendrier, le 15 janvier est aussi la date limite de l'ultimatum fixé par les Nations Unies à l'Irak pour évacuer le Koweït. Une étrange atmosphère règne lors de cette rencontre entre des acteurs qui ne se connaissent pas ou très peu. Que pèse l'incertitude de notre avenir professionnel face à l'actualité du moment et à la guerre imminente ?

Avec le recul de vingt ans, il convient donc d'analyser pourquoi ce chemin a été parcouru. L'exercice n'est pas simplement destiné à se remémorer les temps forts de cette période. Et encore moins de cultiver une certaine nostalgie.

Il est indispensable pour les salariés les plus récemment embauchés en CELR de savoir d'où l'on vient, s'ils veulent comprendre où nous sommes et anticiper leur avenir professionnel.

Pourquoi fusionner en 1991 ?

Les réponses sont intemporelles et peuvent nous être faites aujourd'hui !

A l'époque, les explications avancées par le pouvoir sont essentiellement de deux ordres :

Des raisons financières :

La révolution libérale a frappé le monde dans les années 80. Aucun pays n'a été épargnés. Les différents acteurs du monde bancaire international décident, lors de différentes conférences tenues à Bâle, que les banques doivent disposer d'un minimum de fonds propres pour garantir les dépôts de la clientèle. C'est le fameux ratio Cooke. La garantie, pour le client, ce n'est plus la Banque Centrale, prêteur en dernier recours, mais la hauteur des fonds propres de l'établissement bancaire lui-même.

En 2011, on ne parle plus de Bâle I, mais de Bâle III.

Conséquence : les pouvoirs publics décident que les Caisses d'Epargne doivent atteindre une « *taille critique* ». Pour la région Languedoc Roussillon, où il y avait, en gros une caisse indépendante pour chaque ville (Montpellier, Béziers, Sète, Alès, Nîmes...) ou chaque département (Aude, P.O...) ce sera une seule caisse.

Des raisons professionnelles :

Au-delà du niveau des fonds propres requis, la concurrence de plus en plus exacerbée entre les réseaux bancaires nous a conduit à regrouper nos forces en créant des entités d'une certaine dimension. Dimension indispensable pour pouvoir présenter une offre commerciale sans cesse plus complexe aux clients et taille critique pour déployer les nouvelles technologies...

Ainsi, comme on va le voir, les changements vont se construire autour de trois axes majeurs :

- **L'exigence de rentabilité.**
- **Les évolutions technologiques.**
- **Les enjeux de pouvoir.**

Il y a fort à parier que demain, **notre avenir se jouera autour des mêmes types d'enjeux.**

A l'heure actuelle, les nouvelles techniques managériales, par des outils comme la part variable, ont conduit à faire croire à un certain nombre de salariés que l'avenir d'une entreprise était lié à l'atteinte d'objectifs individuels !

Comme explication, avouez que c'est un peu court ! Les contraintes légales et réglementaires, les évolutions technologiques et les « accidents de marché » ont des conséquences bien plus importantes sur notre avenir professionnel que la production de la semaine.

- Quels ont été les temps forts de cette aventure qu'est la vie de notre entreprise depuis 20 ans ?
- Quelles conséquences ces évolutions ont-elles eu pour le personnel et les clients ?
- Quels sont les icebergs que l'on a su éviter et qui font que, du coup, le navire a pu poursuivre sa route ?
- Quelles transformations du « contrat social » du personnel et des organisations syndicales qui le représentent ?

Sans doute d'autres questions que l'on va pouvoir aborder dans les publications à venir.

* « *j'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie...* » Paul Nizan